

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2011

Présents : M. Olivier CHAPLET, Mme Isabelle PREVOT, M. Jean-Louis DUVAL, Mme Marie-Annick FAYAT, M. Jacques HEESTERMANS, Mme Liliana MEISTER, M. Jean-Michel BELHOMME, Mme Stéphanie CHILLOUX, M. François REALINI, Mme Reine FASSI, M. André SAURIOT, M. Daniel COMPTE, Mme Annick LABAYE, M. Bernard DUTAT, Mme Catherine LEMAIRE, M. Alain DEMANDRE, Mme Nathalie CRISCIONE, M. Antoine VALVERDE, M. Etienne DEVAUX, Mme Marika LEDUC, Mme Geneviève DELPORTE, M. Philippe STEVANCE, M. Lylian SENECHAL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

- M. FRANCOIS à M. BELHOMME
- Mme NALINE à M. DUVAL
- Mme RIBEIRO à Mme PREVOT
- M. LEBUCHOUX à M. STEVANCE
- Mme MONTAGNE à M. SENECHAL

Absente :

- Mme GINESTIERE

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

► **EST INFORME** sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

➤ **Décision n°09/2011 du 1^{er} mars 2011**

Signature d'un marché avec la société SFR Business Team – Meudon située à Meudon (92) présentant l'offre la plus économiquement avantageuse pour le lot n°1 (abonnements téléphoniques, raccordements de type accès primaire (T2), accès de base (T0) et analogique, trafic téléphonique entrant et acheminement des communications téléphoniques sortantes des différents sites de la Ville de Cesson) dans le cadre d'une consultation en appel d'offre ouvert européen lancée pour la

fourniture de services de télécommunications pour l'ensemble des sites de la Ville de Cesson.

Il s'agit d'un marché à bons de commande dont les prix sont consignés dans le bordereau de prix unitaires.

Contrat conclu jusqu'au 31 décembre 2011 (possibilité de reconductions expresses).

➤ **Décision n°10/2011 du 1^{er} mars 2011**

Signature d'un marché avec la société France Telecom Orange située à Arcueil (94) présentant l'offre la plus économiquement avantageuse pour le lot n°2 (services de téléphonie mobile) dans le cadre d'une consultation en appel d'offre ouvert européen lancée pour la fourniture de services de télécommunications pour l'ensemble des sites de la Ville de Cesson.

Il s'agit d'un marché à bons de commande dont les prix sont consignés dans le bordereau de prix unitaires.

Contrat conclu jusqu'au 31 décembre 2011 (possibilité de reconductions expresses).

➤ **Décision n°11/2011 du 1^{er} mars 2011**

Signature d'un marché avec la société RMI Informatique située à Maxeville (54) présentant l'offre la plus économiquement avantageuse pour le lot n°3 (services de réseaux privés virtuels opérateur et services d'accès Internet de type SDSL à débit garanti) dans le cadre d'une consultation en appel d'offre ouvert européen lancée pour la fourniture de services de télécommunications pour l'ensemble des sites de la Ville de Cesson.

Il s'agit d'un marché à bons de commande dont les prix sont consignés dans le bordereau de prix unitaires.

Contrat conclu jusqu'au 31 décembre 2011 (possibilité de reconductions expresses).

➤ **Décision n°12/2011 du 1^{er} mars 2011**

Reconduction du marché à bons de commande de fourniture à la pompe de carburants avec la société Total Raffinage Marketing pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juin 2011.

➤ **Décision n°13/2011 du 1^{er} mars 2011**

Signature d'un contrat de télé assistance environnement sauvegarde TSM avec la société INETD Consulting située à Orléans (45) pour une durée de 1 an. Ce contrat concerne la solution de sauvegarde « TSM Tivoli ».

Montant du forfait annuel : 3 480 € H.T.

➤ **Décision n°14/2011 du 1^{er} mars 2011**

Renouvellement du contrat de maintenance Fortigate 100 A avec la société ADINES dont le siège est situé à Guyancourt (78) pour une durée de 1 an.

Montant du contrat : 836 € H.T.

➤ **Décision n°15/2011 du 3 mars 2011**

Signature d'un marché avec l'entreprise ITAC S.A.S. située à Gentilly (94) présentant l'offre la plus économiquement avantageuse dans le cadre de la consultation en procédure adaptée lancée pour la mise en place d'une infrastructure de télécommunications voix et données comprenant la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance pour l'ensemble des sites de la Ville de Cesson.

Ce marché est composé d'une tranche ferme portant sur les sites de l'Hôtel de Ville et de la médiathèque, et de 7 tranches conditionnelles concernant les autres sites extérieurs et la maintenance des infrastructures pouvant être échelonnées sur plusieurs exercices budgétaires.

Signature du contrat affermissant la tranche ferme uniquement, à compter du 10 mars 2011.

Montant : 53 579,05 € H.T.

➤ **Décision n°16/2011 du 17 mars 2011**

Signature d'un marché avec la Librairie Générale des Ecoles située à Meaux (77) présentant l'offre la plus économiquement avantageuse pour le lot n°1 (ameublement des unités de vie destinées aux enfants de moins de 3 ans) dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée lancée pour l'acquisition du mobilier et du matériel pédagogique et didactique pour l'aménagement de la Maison de la Petite Enfance.

Marché à bons de commande comportant un montant minimum de 12 000 € H.T. et un montant maximum de 25 000 € H.T. dont les prix sont consignés dans le bordereau de prix unitaires.

Les crédits sont pour partie subventionnés et pour autre partie inscrits au budget d'investissement de l'année 2011.

➤ **Décision n°17/2011 du 17 mars 2011**

Signature d'un marché avec la Librairie Générale des Ecoles située à Meaux (77) présentant l'offre la plus économiquement avantageuse pour le lot n°2 (aménagement en produits textiles et mousses des unités de vie destinées aux enfants de moins de 3 ans) dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée lancée pour l'acquisition du mobilier et du matériel pédagogique et didactique pour l'aménagement de la Maison de la Petite Enfance.

Marché à bons de commande comportant un montant minimum de 8 000 € H.T. et un montant maximum de 15 000 € H.T. dont les prix sont consignés dans le bordereau de prix unitaires.

Les crédits sont pour partie subventionnés et pour autre partie inscrits au budget d'investissement de l'année 2011.

➤ **Décision n°18/2011 du 17 mars 2011**

Signature d'un marché avec la société Computer Component Service (C.C.S.) située à Torcy (77) présentant l'offre la plus économiquement avantageuse pour le lot n°4 (ameublement des bureaux et espaces dédiés aux adultes destinés à la Maison de la Petite Enfance) dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée lancée pour l'acquisition du mobilier et du matériel pédagogique et didactique pour l'aménagement de la Maison de la Petite Enfance.

Marché à bons de commande comportant un montant minimum de 4 000 € H.T. et un montant maximum de 10 000 € H.T. dont les prix sont consignés dans le bordereau de prix unitaires.

Les crédits sont pour partie subventionnés et pour autre partie inscrits au budget d'investissement de l'année 2011.

➤ **Décision n°19/2011 du 17 mars 2011**

Signature d'un marché avec la Librairie Générale des Ecoles située à Meaux (77) présentant l'offre la plus économiquement avantageuse pour le lot n°5 (jeux, jouets et matériel didactique à destination des enfants de moins de 3 ans) dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée lancée pour l'acquisition du mobilier et du matériel pédagogique et didactique pour l'aménagement de la Maison de la Petite Enfance.

Marché à bons de commande comportant un montant minimum de 8 000 € H.T. et un montant maximum de 20 000 € H.T. dont les prix sont consignés dans le bordereau de prix unitaires.

Les crédits sont pour partie subventionnés et pour autre partie inscrits au budget d'investissement de l'année 2011.

➤ **Décision n°20/2011 du 17 mars 2011**

Signature d'un marché avec la société Créations Mathou située à Onet le Château (12) présentant l'offre la plus économiquement avantageuse pour le lot n°6 (lits pour enfants de moins de 6 ans) dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée lancée pour l'acquisition du mobilier et du matériel pédagogique et didactique pour l'aménagement de la Maison de la Petite Enfance.

Marché à bons de commande comportant un montant minimum de 8 000 € H.T. et un montant maximum de 15 000 € H.T. dont les prix sont consignés dans le bordereau de prix unitaires.

Les crédits sont pour partie subventionnés et pour autre partie inscrits au budget d'investissement de l'année 2011.

➤ **Décision n°21/2011 du 14 mars 2011**

Signature d'un contrat d'extension de garantie pour les serveurs informatiques avec l'entreprise HP CARE PACK SALES.

Montant : 1 632,55 € T.T.C.

➤ **Décision n°22/2011 du 14 mars 2011**

Signature d'un contrat de maintenance de l'onduleur informatique avec la société CHLORIDE sise à Arpagon (91) pour une période de 12 mois à compter du 11 mars 2011.

Montant : 2 397,98 € T.T.C.

➤ **Décision n°23/2011 du 25 mars 2011**

Signature d'un marché avec l'entreprise France Environnement située à Avelin (59) présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°1 (entretien, tonte, fauchage et désherbage manuel des espaces verts de la gestion communale) dans le cadre d'une consultation en appel d'offres ouvert européen lancée pour la gestion et l'entretien des espaces verts de la commune.

Signature du marché en affermissant la tranche ferme et en retenant l'option.

Prix consignés dans la décomposition du prix global et forfaitaire.

Contrat conclu pour une durée initiale de 12 mois, pouvant faire l'objet de 3 reconductions expresses, sans pouvoir excéder une durée de 4 ans.

➤ **Décision n°24/2011 du 25 mars 2011**

Signature d'un marché avec l'entreprise France Environnement située à Avelin (59) présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°2 (entretien et taille des haies et massifs d'arbustes) dans le cadre d'une consultation en appel d'offres ouvert européen lancée pour la gestion et l'entretien des espaces verts de la commune.

Signature du marché en affermissant la tranche ferme.

Prix consignés dans la décomposition du prix global et forfaitaire.

Contrat conclu pour une durée initiale de 12 mois, pouvant faire l'objet de 3 reconductions expresses, sans pouvoir excéder une durée de 4 ans.

➤ **Décision n°25/2011 du 25 mars 2011**

Signature d'un marché avec l'entreprise France Environnement située à Avelin (59) présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°3 (entretien, taille et élagage des arbres) dans le cadre d'une consultation en appel d'offres ouvert européen lancée pour la gestion et l'entretien des espaces verts de la commune.

Signature du marché en affermissant la tranche ferme.

Prix consignés dans la décomposition du prix global et forfaitaire.

Contrat conclu pour une durée initiale de 12 mois, pouvant faire l'objet de 3 reconductions expresses, sans pouvoir excéder une durée de 4 ans.

➤ **Décision n°26/2011 du 23 mars 2011**

Signature d'un marché avec l'entreprise Véolia Transport située à Saint-Fargeau-Ponthierry (77) présentant l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre d'une consultation en appel d'offres ouvert européen lancée pour la location de cars avec chauffeurs destinée aux transports municipaux.

Marché à bons de commande comportant un montant minimum de 30 000 € H.T. et un montant maximum de 80 000 € H.T.

Prix consignés dans le bordereau de prix unitaires.

Contrat conclu jusqu'au 31 décembre 2011, pouvant faire l'objet de 3 reconductions expresse de 12 mois sans pouvoir excéder une durée maximale de 4 ans.

➤ **Décision n°27/2011 du 18 mars 2011**

Reconduction du marché à bons de commande de fournitures scolaires, matériel didactique et activités manuelles pédagogiques pour les établissements scolaires élémentaires et maternelles et les structures d'accueil pré et post scolaires, lots n°1 (fournitures scolaires courantes) et 2 (matériel didactique et activités manuelles pédagogiques) avec la société Pichon pour une durée de 12 mois à compter du 16 juillet 2011.

Le marché prendra automatiquement fin le 16 juillet 2012.

➤ **Décision n°28/2011 du 18 mars 2011**

Reconduction du marché à bons de commande de fournitures scolaires, matériel didactique et activités manuelles pédagogiques pour les établissements scolaires élémentaires et maternelles et les structures d'accueil pré et post scolaires, lot n°3 (livres scolaires, manuels, méthodes et livres jeunesse) avec la société Alizé pour une durée de 12 mois à compter du 16 juillet 2011.

Le marché prendra automatiquement fin le 16 juillet 2012.

➤ **Décision n°29/2011 du 21 mars 2011**

Signature d'une convention avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France Paris pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 €.

Taux d'intérêt : EONIA

Marge : 0,78%

Commission de non-utilisation : 0,10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts.

Frais de dossier : 300 €

Périodicité de paiement des intérêts : mois civil

Durée : 364 jours.

➤ **Décision n°30/2011 du 25 mars 2011**

Signature d'un contrat de remplacement de toutes pièces défectueuses avec la société Charvet Industries dans le cadre du marché conclu pour l'acquisition d'un panneau électronique. Ce contrat fait suite à un sinistre survenu le 26/02/2011 sur ce panneau mettant en cause la société Derichebourg Environnement Polyurbaine et ayant fait l'objet d'un constat amiable le 15/03/2011.

Montant du contrat : 12 113,40 € H.T.

➤ **Décision n°31/2011 du 29 mars 2011**

Création d'une régie de recettes auprès du service animation, destinée à encaisser les droits de place liés à l'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation de vide-grenier sur le territoire de la Ville de CESSON.

Modes de recouvrement :

- Numéraire contre délivrance de quittances à souches

- Chèques

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver : 4 500 euros.

➤ **Décision n°32/2011 du 4 avril 2011**

Signature d'un marché avec l'entreprise COLAS Ile-de-France Normandie située à Chaumes en Brie (77) présentant l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée lancée pour la réalisation des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration de la voirie et des réseaux divers.

Marché à bons de commande comportant un montant minimum de 50 000 € H.T. et un montant maximum de 400 000 € H.T.

Prix consignés dans le bordereau de prix unitaires.

Contrat conclu jusqu'au 31 décembre 2011 et pouvant faire l'objet de trois reconductions expresses de 12 mois sans pouvoir excéder une durée maximale de 4 ans.

➤ **Décision n°33/2011 du 4 avril 2011**

Reconduction du marché à bons de commande de fourniture de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires, aux centres de loisirs et au service social, avec la société Avenance pour une période de 12 mois à compter du 30 juillet 2011.

Le marché prendra automatiquement fin le 30 juillet 2012.

FINANCES

► **DÉCIDE** de fixer les taux des trois taxes directes locales, pour l'année 2011 de la manière suivante :

TAXES	TAUX 2010	TAUX 2011	VARIATION (%)
Taxes d'habitation	13.99%	13.99%	-
Taxe foncière sur propriétés bâties	30.94%	30.20%	-2.39%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	41.47%	41.47%	-

Vote : 22 voix Pour

6 votes Contre (Mme Leduc, Mme Delporte, M. Stévance, M. Lebuchoux, Mme Montagne, M. Sénéchal)

► **DÉCIDE** d'adopter la Décision Modificative n° 1 ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
D 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations	3 150,00	
D 6535 – Formation des Elus	3 000,00	
D 6184 – Versements à des organismes de formation	-5 000,00	
D 654 – Pertes sur créances irrécouvrables	2 000,00	
D 6067 – Fournitures scolaires	-174,00	
D 6288 – Autres services extérieurs	-756,00	
D 6182 – Documentation, générale et technique	930,00	
R 7311 – Contributions directes		12 638,00€
D 023 – Virement à la section d'investissement	9 488,00	
TOTAL	12 638,00	12 638,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
R 4817 – Pénalités de renégociation de la dette		10 000.00
D 2188 – Autres immobilisations corporelles	14 488.00	
D 2033 – Frais d'insertion (marchés publics)	5 000.00	
R 021 – Virement de la section de fonctionnement		9 488.00
TOTAL	19 488.00	19 488.00

Vote : 22 voix Pour

6 votes Contre (Mme Leduc, Mme Delporte, M. Stévance, M. Lebuchoux, Mme Montagne, M. Sénéchal).

► **DÉCIDE** de compléter la liste des subventions attribuées pour l'année 2011, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ASSOCIATIONS	RAPPEL C.A. 2010	PROPOSITION du MAIRE
DDNA	100.00€	150.00€
Cesson Sans Frontières (pour mémoire, 6 000€ déjà attribués)	10 000.00€	3 000.00€

Vote : 25 voix Pour

3 Abstentions (Mme Leduc, Mme Delporte, M. Stévance)

ADMINISTRATION GENERALE

► **PREND ACTE** du rapport d'activité du S.A.N. de Sénart pour l'année 2010.

► Après tirage au sort effectué d'après la liste électorale de la commune, **DESIGNE** les personnes représentant la commune de Cesson en tant que jurés d'assises 2012.

Vote : unanimité

TRAVAUX / URBANISME

► **APPROUVE** les termes de la convention de participation financière pour la maintenance du logiciel de gestion du droit des sols Cart@DS,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire,
DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vote : unanimité

► **SOLLICITE** le concours des services de l'état par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour mener les travaux,
ARRETE les modalités de financement des opérations subventionnables au titre de la DETR telles que définies dans les plans prévisionnels de financement,
DIT que les crédits restant à la charge de la commune sont inscrits au BP 2011, section d'investissement,
CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : unanimité

► **DONNE** un avis sur la demande de dérogation au repos dominical présentée par les enseignes BOULANGER et ABACAM pour GENEVIEVE LETHU pour leurs établissements situés au Centre Commercial Maisonément à Cesson.

Avis favorable : 22 (M. Chaplet, Mme Prévot, M. Duval, Mme Fayat, Mme Meister, M. Belhomme, Mme Chilloux, M. Réalini, Mme Fassi, M. Sauriot, M. Compte, Mme Labaye, M. Dutat, Mme Lemaire, M. Demandre, Mme Criscione, M. Valverdé, M. François, Mme Naline, Mme Ribeiro, Mme Leduc, Mme Delporte)

Avis défavorable : 4 (M. Lebuchoux, Mme Montagne, M. Sénéchal, M. Stévançe)

Abstentions : 2 (M. Heestermans, M. Devaux)

RESSOURCES HUMAINES

► **DECIDE** de créer :

POUR LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 1 poste de Technicien, à temps complet

POUR LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe, à temps complet

DIT que la présente délibération prendra effet au 15.05.2011,
DIT que les crédits sont prévus au budget.

Vote : unanimité

► **FIXE**, comme suit la liste des emplois concernés ainsi que les conditions d'occupation :

↳ LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Gardien des ateliers municipaux : logement sis 30, rue Grande à Saint-Leu – 77240 CESSON, de type F3, composé d'une cuisine, une salle de séjour, deux chambres, une salle de bains, un WC

Gratuité : loyer et charges, à l'exception des consommations téléphoniques

Gardien du Groupe scolaire Jacques Prévert : logement sis avenue de la Zibeline, groupe Scolaire Jacques Prévert – 77240 CESSON, de type F4, composé d'une salle de séjour, une cuisine, trois chambres, une salle de bains, un WC, un garage indépendant de l'habitation principale

Gratuité : loyer et charges, à l'exception des consommations téléphoniques

Gardien du Groupe scolaire Jules Ferry : logement sis rue d'Aulnoy, Groupe scolaire Jules Ferry – 77240 CESSON, de type F4, composé d'une cuisine, un salon, une salle à manger, trois chambres, une salle de bains/WC

Gratuité : loyer et charges, à l'exception des consommations téléphoniques

Gardien du Groupe scolaire Jules Verne : logement sis rue de la Rose des Vents, Groupe scolaire Jules Verne – 77240 CESSON, de type F3, composé d'une salle de séjour/cuisine, deux chambres, une salle de bains, un WC

Gratuité : loyer et charges, à l'exception des consommations téléphoniques

Les bénéficiaires des concessions de logement par nécessité absolue de service devront réaliser outre des missions de gardiennage de bâtiments communaux, des astreintes techniques, selon les modalités de la délibération du Conseil Municipal en date du 06.10.2006

↳ **LOGEMENT CONCEDE PAR UTILITE DE SERVICE**

Directeur du service Education : logement sis Square de la Rose Trémière – 77240 CESSON, de type F5, composé d'une salle de séjour, quatre chambres, une cuisine, un sellier, deux salles de bains et deux WC.

Directeur Général des Services : logement sis 22, rue des Guermantes – 77240 CESSON, de type F5, composé d'une salle de séjour, une cuisine, un bureau, deux salles de bains/WC, trois chambres, un garage, un sous-sol.

La redevance est égale à la valeur locative des locaux occupés, déduction faite des divers abattements tenant compte des contingences particulières propres à l'occupation d'un logement de fonction.

Les charges sont à régler par le bénéficiaire de la concession de logement par utilité de service.

Vote : 22 voix Pour

6 Abstentions (*Mme Leduc, Mme Delporte, M. Stévançe, M. Lebuchoux, Mme Montagne, M. Sénéchal*)

MOTIONS

▶ **Gaz et huile de schiste – opposition à l'exploitation en Seine-et-Marne**

Les gaz et huile de schiste sont des hydrocarbures lourds enfouis dans la roche-mère à plus de 2 000 mètres de profondeur. En Seine-et-Marne, 80% du territoire recèle de ces schistes jusqu'à maintenant non exploités.

Les techniques d'exploitation de ces hydrocarbures non conventionnels, bien connues aux Etats-Unis, comportent des risques avérés pour l'environnement, voire sur la santé publique (les impacts mis en évidence par les opérations américaines et canadiennes en attestent aujourd'hui) ; il s'agit d'injecter sous très forte pression des quantités extrêmement importantes d'eau (10 000 à 30 000 m³) additionnés à du sable et des adjuvants chimiques (dont la composition reste inconnue).

Cette technique dite de fracturation hydraulique, outre ses conséquences sur la structure des sols, est très consommatrice en énergie, en incohérence avec les volontés affichées issues du Grenelle de l'Environnement et aux engagements pris vis-à-vis de l'Europe. D'autre part, elle est également source de pollution potentielle des nappes phréatiques déjà très vulnérables dans notre département. Notons que, depuis 2006, le Préfet de Seine-et-Marne est amené à prendre des arrêtés de « crise » et de « crise renforcée » pour la Nappe de Champigny.

Avec l'augmentation du prix du baril de pétrole, ces sources d'hydrocarbures suscitent aujourd'hui un vif intérêt de multiples sociétés pétrolières, c'est pourquoi le Ministre de l'Ecologie a autorisé en 2010 l'exploration des gaz et huiles de schiste à travers différents permis à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, certaines sociétés ont commencé les travaux en Seine-et-Marne (tests de fracturation hydraulique réalisés), notamment sur la concession de Champotran (proche de la commune de Vaudoy-en-Brie) ; l'arrêté préfectoral (n°09/DAIDD/M/006 du 4 février 2009) a été émis à cet effet, et autorise un prélèvement annuel de 220 000 m³ jusqu'en 2010 puis 145 000 m³ dans les calcaires de Saint-Ouen et dans ceux de Champigny. D'autres permis existent, notamment celui de la concession de Chaunoy (commune de Champeaux, proche de Melun – arrêté n°2 010 DAIDD/M/007), un autre dit de Savigny a été accordé à la société Geopetrol sur une surface de 400 km² et pour une durée de 5 ans. Ce dernier concerne pleinement le territoire de Sénart.

Suite à la mission d'expertise que leur ont confiée la Ministre de l'Ecologie et le Ministre de l'Industrie, le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et le Conseil général de l'environnement et de développement durable (CGEDD) ont rendu un rapport provisoire.

Les populations, leurs élus et le tissu associatif doivent être associés à la réflexion et bénéficier d'un temps de débat public en lien avec les conclusions de ce rapport provisoire.

Les élus de Cesson, soucieux d'une application claire et pertinente du principe constitutionnel de précaution en matière environnementale, demandent donc que toute initiative d'exploration et d'exploitation des gaz et huile de schiste soit interdite, dans l'attente que l'expertise approfondie et le débat public aient eu lieu.

Par ces motifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE le texte de la motion ci-dessus.

Vote : unanimité

► Fermetures de classes – Groupe Scolaire Jacques Prévert

Sur proposition du groupe « Agir ensemble pour Cesson », il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

La carte scolaire pour la rentrée 2011/2012 prévoit deux mesures de fermeture de classes sur le groupe scolaire Jacques Prévert à Cesson, à savoir une fermeture révisable en maternelle et une fermeture définitive en élémentaire.

Lors de sa rencontre du 9 mars dernier avec une délégation de représentants de parents, des directrices, des syndicats et d'un élu municipal au conseil d'école, Monsieur MORIN, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint à l'Inspecteur d'Académie, avait étudié ces situations et s'était engagé à revoir ces mesures avant que les décisions ne soient prises.

Compte tenu de l'évolution des inscriptions depuis cette date, la fermeture en maternelle n'est pas justifiée.

Ainsi, **LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Cesson **DESAPPROUVE** ces mesures et **DEMANDE** à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de les revoir avant la fin de l'année scolaire en supprimant toute fermeture en maternelle et en transformant la fermeture définitive en fermeture révisable en élémentaire.

Vote : unanimité

INFORMATIONS

► Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création de groupes politiques au sein du conseil municipal :

- **Groupe « Union pour Cesson » :**

- **Président** : M. Jacques HEESTERMANS
- **Secrétaire** : Mme Marie-Annick FAYAT
- Mme Isabelle Prévot, M. Jean-Louis Duval, Mme Liliana Meister, M. Jean-Michel Belhomme, Mme Stéphanie Chilloux, M. François Réalini, Mme Stefanie Naline, M. André Sauriot, Mme Nathalie Criscione, M. Daniel Compte, Mme Fatima Ribeiro, M. Etienne Devaux, Mme Dominique Ginestière, M. Antoine Valverdé, Mme Annick Labaye, M. Yves-Marie François, Mme Catherine Lemaire, M. Alain Demandre, M. Reine Fassi, M. Bernard DUTAT

- **Groupe « Notre enjeu : Cesson » :**

- **Présidente** : Mme Marika Leduc
- Mme Geneviève Delporte, M. Philippe Stévance

- **Groupe « Agir ensemble pour Cesson » :**

- **Président** : M. Lylian Sénéchal
- Mme Odile Montagne, M. René Lebuchoux

► **Enquête publique en vue de l'établissement de servitudes radioélectriques destinées à protéger contre les obstacles le centre radioélectrique de Vert-le-Grand – Aéroport (91) et le parcours du faisceau hertzien de Vert-le-Grand – Aéroport (91) à Saint-Dizier (52)**

Par arrêté interpréfectoral du 2 mars 2011, les Préfets de l'Essonne et de Seine-et-Marne ont ordonné, en application du code des postes et des communications électroniques, l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'établissement de servitudes radioélectriques destinées à protéger contre les obstacles le centre radioélectrique de VERT-LE-GRAND – Aéroport (91) et le parcours du faisceau hertzien de VERT-LE-GRAND – Aéroport (91) à Saint-Dizier (52). Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Vert-Le-Grand. Un dossier d'enquête a été déposé dans les mairies de Corbeil-Essonnes, Echarcon, Lisses, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Vert-Le-Grand, Villabé pour le département de l'Essonne, et Cesson, Crisenoy, Montereau-sur-le-Jard, Nandy, Réau, Saint-Germain-Laxis, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis pour le département de la Seine-et-Marne du 28 mars au 11 avril 2011.

Dans un délai maximum d'un mois, le commissaire enquêteur dressera le procès verbal des opérations et transmettra, après avoir entendu éventuellement toutes

personnes susceptibles de l'éclairer, le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions au Préfet de l'Essonne.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énoncera ses conclusions motivées sera déposée dans les mairies où l'enquête se sera déroulée.

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 3 mai 2011

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a vertical line and a horizontal stroke, all contained within a larger, loopy flourish.

Olivier CHAPLET